

Paris, le 16 mars 2020
N° 2020-09 /INSERM/FSD

NOTE

à

Destinataires *in fine*

Affaire suivi par :

Jean-Claude Sarron
Médecin chef des services
Fonctionnaire de sécurité de défense

Cellule de crise Inserm

Objet : EPIDEMIE D'INFECTIONS A CORONAVIRUS (COVID-19)

Réf : 1/ Sources du ministère de la recherche du 13 mars 2020

2/ Note N° 2020-07 /INSERM/FSD du 3 mars 2020

3/ Note N° 2020-06 /INSERM/FSD du 25 février 2020

4/ Note N° 2020-05 /INSERM/FSD du 27 janvier 2020

Les zones géographiques d'exposition (ZGE) au virus sont redéfinies à la Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), à Bahrein, à la Corée du Sud, à l'Iran, au Qatar et maintenant à une grande partie de l'Europe dont la France.

Le virus est présent sur le territoire national, avec notamment plusieurs zones d'exposition à risque définies comme les départements français pour lesquels une transmission communautaire est décrite¹.

La France est passée au stade 3 du plan d'actions du Gouvernement qui a pour objectifs la prise en charge hospitalière de tous les cas les plus graves de la maladie mais aussi de ralentir la propagation du virus aux régions encore épargnées. Cette situation de crise sanitaire inédite impose une réduction drastique des déplacements et des rassemblements de personnes.

En conséquence, tous les établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles, classes préparatoires, STS, publics ou privés) cessent de recevoir des usagers dans le cadre de leurs activités de formation depuis le lundi 16 mars.

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/zones-d-exposition-a-risque-covid-19-15-03-20>

Les déplacements seront fortement réduits réservés aux déplacements professionnels et les rassemblements interdits à partir du 17 mars. L'activité de soutien à la recherche ainsi que l'activité des laboratoires sera ralentie et entretenue par un travail à distance au domicile dans la mesure du possible.

Les activités critiques identifiées dans les plans de continuité d'activité de l'Inserm nécessitent la présence de personnels sur le lieu de travail. Ces activités critiques concernent la gouvernance ; l'expertise scientifique et notamment les recherches sur le Covid-19 en laboratoire de sûreté biologique ; la maintenance des installations critiques (énergie, fluides, SI) et l'entretien des animaleries.

Les consignes sont les suivantes :

1 - Déplacements:

Toutes missions ou déplacements personnels à l'étranger, Union Européenne comprise, doivent être annulés ou reportés.

(Il est à souligner que de très nombreux pays imposent un auto-isolément à domicile de 14 jours des voyageurs en provenance de France, à partir de la date d'entrée sur leur territoire).

Les missions sur le territoire national seront limitées et doivent autant que possible être reportés, sauf nécessité avérée professionnelle justifiée par une attestation.

2 - Accueil de personnels dans les établissements Inserm

- L'accueil initial des chercheurs ou d'étudiants est reporté jusqu'à nouvelles consignes.
- Les agents Inserm en quatorzaine ou malades confirmés positifs au covid-19 ne peuvent venir sur leur lieu de travail. Ils sont à leur domicile ou hospitalisés. Les agents ayant été en contact avec un cas possible ou confirmé appliquent la conduite à tenir Inserm COVID-19.
- Les agents Inserm en bonne santé qui assurent un service présentiel sur leur lieu de travail en raison d'une continuité d'activité inscrite au PCA doivent respecter les gestes barrière de prévention (hygiène, distances). Les solutions de télétravail seront mises en oeuvre pour les autres activités courantes.

3 – Organisation des réunions

Les concours, réunions, colloques, formations en présentiel et tout regroupement sont annulés ou reportés.

Les réunions en visio ou audioconférence sont recommandées dans la mesure des moyens disponibles.

4 – Plan de continuité des activités (PCA)

La lutte contre la pandémie et le passage en stade 3 imposent à l'institut d'assurer la continuité de ces activités critiques définies dans le plan de continuité des activités de

l'Inserm.

Les principaux objectifs sont :

- de continuer d'assurer la protection des personnels.
Une nouvelle mise à jour de la fiche Inserm covid-19 rédigée par la coordination médicale de prévention de l'Inserm remplace l'ancienne. Cette fiche est disponible sur l'intranet Inserm.
L'information des personnels est également assurée par le DISC via l'intranet (FAQ) et la messagerie, sur les dispositions mise en place.
- d'assurer les activités de gouvernance au niveau du siège et des DR par la mise en place d'un plan de succession (signature), de suppléance pour les fonctions de paie et de factures. Des suppléants doivent être identifiés pour les fonctions critiques dans les DR en fonction du PCA local. Les moyens de télétravail associés seront également aménagés.
- d'assurer l'expertise technique et le maintien opérationnel des équipes habilitées en laboratoires NSB3 et NSB4. La liste des UMR « critiques » avec leurs ressources humaines et technique sera mise à jour avec les DR et le FSD. Si certaines activités doivent être ralenties, en revanche les structures vitales doivent en aucun cas être arrêtées. Il s'agit par exemple des centres nationaux de référence.

Le gouvernement a mis en place à l'Inserm un lot de masque FFP3 au profit d'AVISAN / REACTING. La distribution sera pilotée et contrôlée par le MESRI. Il convient de faire parvenir au FSD les besoins pour les unités travaillant en laboratoire NSB3. Un pré- état des stocks a été demandée cette semaine 11, les unités qui n'ont pas encore répondues sont invitées à contacter par mail <catherine.lazo@inserm.fr>.

- d'assurer, en lien avec nos partenaires, le maintien ou l'adaptation des prestations et des activités d'entretien, de maintenance et de logistique des bâtiments, en particulier ceux hébergeant des recherches considérées « critiques » notamment d'assurer le maintien minimum des activités dans les animaleries en suivant la fiche « plan coronavirus et animalerie » éditée par le BEA le 4 mars 2020², de vérifier la disponibilité des services extérieurs pour les maintenances critiques (animaux, collection -80°, alimentation, climatisation, fluides...).

Des préconisations supplémentaires pourront vous parvenir en fonction de l'évolution de la situation. Cette note est à diffuser aux directeurs d'unités.

MCS® Jean-Claude Sarron
Fonctionnaire de sécurité de défense



² <https://intranet.inserm.fr/Documents/plan-coronavirus-animalerie.pdf>

Destinataires :

DR Bordeaux
DR Lille
DR Lyon
DR Marseille
DR Montpellier
DR Nantes
DR Paris 5
DR Paris 6
DR Paris 7
DR Paris 11
DR Paris ADS
DR Strasbourg
DR Toulouse
US3 Lyon
ADS
RH
DPRE
DAF
ACP
DAJ
DESP
DSI
DISC

Copie :

C. Giry
B. Bie
E. Pelletier
B. Rault

Mise à jour
16 mars 2020

RECOMMANDATIONS CORONAVIRUS COVID-19

CONDUITE À TENIR POUR LES AGENTS MOBILISÉS

existe des symptômes : fièvre, toux,
difficultés

Isolement au domicile

Porter un masque chirurgical
Contacter son médecin

symptôme mais que
vous avez été en contact avec un cas possible ou avéré

LE RISQUE EST MODÉRÉ À ÉLEVÉ

Contact direct en face à face à moins d'1m du cas possible au moment
d'une toux, d'éternuement ou d'une discussion
Voisin de bureau sans respect des mesures de protection

Isolement au domicile pendant 14 jours :

Limiter les contacts familiaux

Surveiller votre température 2 fois par jour

hydro-alcoolique

LE RISQUE EST FAIBLE

Contact ponctuel étroit ou contact prolongé (plus d'1m, espace non
confiné)

Surveillance clinique pendant 14 jours sans mesure

symptômes

Signaler les cas à la délégation régionale et au

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

responsabilisation

La transmission du virus se fait principalement par voie aérienne
(toux, éternuement, postillons, crachats) mais également par les
mains et les objets contaminés ainsi que les selles

RESPECTER LES MESURES DE BASE



Utiliser un mouchoir jetable



Tousser ou éternuer dans son coude
Face à une personne qui tousse, se reculer **et respecter**
une distance de 1 mètre



En cas de toux, porter un masque chirurgical



Se laver fréquemment les mains à et au savon, en
particulier en arrivant au travail, avant de déjeuner, après
avoir été aux toilettes

Après avoir éternué / toussé / mouché, lavez-vous les
mains ou utilisez un gel hydro-alcoolique



Se saluer sans se serrer la main ou se faire la
bise



Aérer les lieux de vie

Dans la mesure du possible mettre à disposition des gels hydro-
alcooliques dans les espaces de restauration et à des salles
de réunion

Update
03/16/2020

CORONAVIRUS COVID-19 ADVICE

WHAT TO DO – ALL PERSONNEL MOBILIZED

If symptoms appear : fever, cough,
breathing difficulties, ...

- Isolate yourself at home
- Wear a surgical mask
- Call a physician

If you have no symptoms but have been in contact
with a possible or confirmed case

RISK IS MODERATE TO HIGH

- ☑ **Direct contact face-to-face - at a distance less than 1 m (3 feet) - with a possible case, at the time of a coughing, sneezing or during a chat**
- ☑ **Proximity with office colleague without respecting the barrier behaviours**

→ 14 day isolation at home

- Limit contacts with family relatives
- Watch for symptoms reminiscent of a respiratory infection (cough, breathing difficulties...)
- Monitor your temperature twice a day
- Wash your hands regularly with water and soap or use a hydro-alcoholic solution

RISQUE IS LOW

- ☑ **One-time close contact or prolonged contact but at a distance more than 1 m (3 feet), in a unconfined area**

→ Clinical monitoring during 14 days without isolation

If you have symptoms

Report cases to your Inserm regional office
and to your attending occupational physician

GENERAL RECOMMENDATIONS

The prevention strategy is based on the information and
accountability of everyone

The virus transmission is mainly airborne (cough, sneeze, sputter,
spit) but also occurs by touching hands or contaminated items, or
via the feces

FOLLOW THE BASIC HYGIENE PROCEDURES:



Use a disposable handkerchief



Cough or sneeze inside your elbow
When you are face-to-face with a coughing person, step back
and **stay at a range of 1 m (3 feet)**



In case of coughing, wear a surgical mask



Wash your hands regularly with water and soap,
particularly when arriving at work, before lunch, after getting
to the bathroom

After sneezing / coughing / blowing your nose, wash your
hands or use a hydro-alcoholic solution



**Greet one another without shaking hands or
kissing each other**



Ventilate living places

Whenever possible, provide hydro-alcoholic solutions in lunch rooms
and cafeterias and at the entrance of meeting rooms



Instituts
thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

PLAN CORONAVIRUS ET ANIMALERIES

Version 1 – 04 mars 2020

Ce document a pour objectif de fournir des éléments permettant la mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA) en cas de pandémie déclarée imposant des mesures de confinement des populations. Les mesures présentées ont été élaborées en commun par les BEA de l'INSERM et du CNRS et sont applicables dans les établissements hébergeant des animaux utilisés à des fins scientifiques.

Les problèmes posés pour assurer la continuité de service des établissements d'expérimentation animale en situation de crise sont de plusieurs ordres :

- Délégation de l'autorité dans un grand nombre d'installations
- Détermination du choix des animaux à conserver et à éliminer
- Mise en œuvre et gestion d'une procédure massive d'euthanasie le cas échéant
- Détermination de la quantité de personnel nécessaire pour assurer la continuité d'activité
- Protection de ces personnels
- Approvisionnement des unités d'expérimentation animale
- Gestion des déchets
- Gestion de l'entretien des installations et des animaux conservés

En cas de pandémie déclarée par les autorités sanitaires, l'accès des personnels aux installations sera limité et l'effectif en personnels disponibles ou opérationnels potentiellement restreint. Il est donc impératif de pouvoir apprécier dès maintenant le nombre et la nature des activités qui devront continuer à fonctionner et qui imposeront une réduction temporaire des effectifs en animaux et une suspension de l'activité scientifique pendant la période considérée qui pourrait s'étendre jusqu'à 3 mois.

Ces mesures devront être appliquées dans la perspective du maintien du potentiel scientifique de l'établissement mais aussi avec une vision éthique des soins à assurer aux animaux dont nous avons la charge.

La stratégie consistera à :

1. Réduire de façon adaptée le nombre d'animaux à entretenir en préservant autant que possible
 - Les projets prioritaires en cours, à savoir :
 - les projets comprenant l'utilisation d'animaux génétiquement modifiés non commercialisés, non cryoconservés ou dont les stocks sont très longs à reconstituer
 - les projets impliquant l'utilisation d'animaux âgés
 - les projets dont les animaux ont subi un traitement (médical ou chirurgical) pour une étude à long terme (supérieure à 3 mois)
 - Les élevages d'animaux précieux en réduisant la production

2. Reporter la mise en œuvre de nouveaux projets
3. Entretien des animaux hébergés en assurant un minimum de prestations :
 - Approvisionnement en aliments, litières et eau
 - Change des cages
 - Lavage et désinfection des matériels
 - Elimination des déchets et des cadavres

→ La diminution des effectifs d'animaux implique la réalisation d'euthanasies dont le nombre pourra être important.

En tout état de cause, la décision d'euthanasier massivement les animaux ne pourra être exécutée que sur instruction écrite des tutelles

Dispositions à prendre dès à présent dans les établissements :

Établir une procédure de fonctionnement en situation de crise incluant en particulier :

- Le volume d'activité conservé ainsi que le nombre et la nature des animaux concernés
- L'identification des **personnes volontaires** pour assurer les soins aux animaux (personnel d'animalerie et personnel scientifique titulaire formés) pour assurer les soins aux animaux
- Les moyens prévus pour un éventuel hébergement des agents sur site et les moyens logistiques nécessaires : plateaux repas- conserves – boissons -couchage – sanitaire (douche...)
- Les conditions de retour dans les foyers au cours de la pandémie : moyens de transport mis à disposition, précautions à prendre
- Le maintien et l'entretien des appareillages nécessaires au fonctionnement des unités animales ou la possibilité de solutions alternatives en cas de dysfonctionnement de certains appareils comme les autoclaves – possibilité d'utiliser la désinfection chimique (sas chimique etc.)
- La gestion des déchets en cas de ramassage réduit : mise en place de procédures et moyens pour le stockage des déchets : séparation systématique et obligatoire des cadavres qui devront être stockés congelés et des litières souillées en partant du principe que les services normaux d'enlèvement ne fonctionnent plus - Stockage dans des sacs plastiques scellés stockés à l'abri des rongeurs sauvages
- Le dégagement d'espaces de stockage pour les cadavres

Prévoir une avance de stock de 2 à 3 mois qui doit être proportionnée à l'activité maintenue en situation de crise (activité réduite) et qui comprend :

- Les consommables nécessaires à l'entretien des animaux : aliment, litière, cages jetables, produits d'entretien (désinfectants, décontaminants etc.)
- Les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un nombre important d'euthanasie
- Les équipements de protection individuelle

→ Certains consommables (*masques, gel hydroalcoolique*) doivent être conservés sous clé afin d'éviter les risques de vols

Contacts : bea@inserm.fr / insb.bea@cnr.fr